

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Mercredi 25-05-2016

Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la prise en charge des patients polytraumatisés"

André Frédéric (PS): À la suite des tragiques évènements du 22 mars s'est posé la question de la capacité d'accueil de nos hôpitaux et de la prise en charge optimale de victimes polytraumatisées.

Les traumatismes graves sont la première cause de décès des moins de 45ans dans les pays industrialisés et des moins de 40 ans en Belgique. On a dénombré 7 000 décès par traumatisme en Belgique en 2012. En 2014, 41 481 accidents de la route ont fait 53 975 victimes dont 727 ont perdu la vie dans les 30 jours.

La qualité et la rapidité de la prise en charge conditionnent la survie du patient et les éventuelles complications. La mortalité et les lésions invalidantes ont fortement diminué dans les pays comptant des trauma centers depuis plusieurs années. La coordination des soins dans un centre unique pluridisciplinaire semble garantir une meilleure prise en charge.

Serait-ce une plus-value pour notre système de soins? Envisagez-vous de tels centres?

Maggie De Block, ministre : J'attends les résultats de l'étude du Centre fédéral d'expertise (KCE) sur les trauma centers pour décider s'ils constituent une plus-value. Entre- temps, nous pouvons regarder ce qui se fait ailleurs et voir si cela peut être utile en Belgique.

André Frédéric (PS): Quand arriveront les résultats de l'étude du KCE?

Maggie De Block, ministre : Je demanderai à mon collaborateur qui dispose de l'agenda.

André Frédéric (PS): Même si les systèmes de sécurité sociale diffèrent, ne pourrait-on voir comment d'autres pays opèrent?

Maggie De Block, ministre : Le cabinet et le KCE rassemblent les exemples.